

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1<sup>er</sup> septembre 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2017 400 francs destiné au concours et aux études pour la création d'un espace public sur l'esplanade des Vernets et la requalification de la rue Hans-Wilsdorf.**

**Rapport de M. Olivier Gurtner.**

Cette proposition a été renvoyée le 5 octobre 2021 à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Ladite commission a traité le sujet aux séances du 21 décembre 2021 et des 11 janvier et 1<sup>er</sup> février 2022, sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne Carron. Le rapporteur remercie M. Vuilleumier pour les notes de séance.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 017 400 francs, destiné au concours et aux études pour la création d'un espace public sur l'esplanade des Vernets et la requalification de la rue Hans-Wilsdorf.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 017 400 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.





### **Séance du 21 décembre 2021**

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M. Benoît Bouthinon, adjoint de direction*

M<sup>me</sup> Perler souligne que le projet – de crédit d'études – répond à une demande du Conseil municipal et s'inscrit dans la volonté de la magistrature de favoriser les îlots de verdure en ville, notamment dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et en faveur de la transition écologique, qui figure en deuxième objectif de la feuille de route du Conseil administratif pour la législature 2020-2025. Le présent mandat prévoit aussi de réaménager la rue Hans-Wilsdorf.

M. Benoît Bouthinon présente le contexte: la parcelle est longée par la voie verte d'agglomération, le boulevard urbain sur François-Dussaud, la rivière Aire qu'il est prévu de renaturer, les sites sportifs des Vernets très sollicités par les usagers et usagers (piscines, badminton, patinoire, etc.). Le site étant important, il offre un large potentiel.

S'agissant du processus, le département propose un concours, afin de comparer différents projets et de laisser la chance à des architectes moins confirmés. Le règlement dudit concours n'est pas encore finalisé, mais à ce stade il est possible de considérer que la pièce urbaine doit être un parc «de quartier et de destination». S'agissant des enjeux écologiques, le but est de promouvoir une diversité et des espèces adaptées aux changements climatiques, ce qui est d'autant plus possible que la pleine terre occupe l'essentiel du site. La question de l'eau – et ses infiltrations – devra être intégrée au projet. Côté transports, il s'agira d'intégrer les mobilités douces et les personnes à mobilité réduite. Enfin, le site doit être accueillant et attirant pour les employés et les familles (en journée et le

soir) autant que pour les usagers, notamment les 2000 personnes par jour, ainsi que pour les 8000 spectateurs les jours de match de hockey du Genève Servette Hockey Club (GSHC).

Par rapport aux coûts et au calendrier, le crédit d'études est estimé à 2,017 millions de francs. L'objectif est de lancer le concours début 2022, de choisir le lauréat à l'automne 2022, de présenter le crédit de réalisation puis les appels d'offres en 2023 pour une réalisation en 2025.

M. Betty signale que le programme du concours est en cours de préparation avec plusieurs services de la Ville, notamment celui des sports, celui des espaces verts, etc. Il est prévu au sein du jury des architectes, paysagistes, urbanistes et collaborateurs de la Ville.

### *Questions*

Un commissaire demande si le programme est prêt et s'il sera communiqué en début d'année 2022. S'agissant du jury, la parité de genre sera bel et bien assurée dans sa composition. En réponse à sa question, une réflexion est initiée pour voir comment représenter les associations de quartier ou d'usagers au sein du jury. Enfin, pour la rue Hans-Wilsdorf, le but est qu'elle soit réservée aux piétons, vélos en mode «zone de rencontre» ou zone 20 km/h. Une séparation est bien prévue. Une commissaire s'interroge sur les exigences de biodiversité et le maintien des arbres existants. M. Betty déclare que la Ville veut un projet exemplaire sur ces enjeux, aussi pour la biodiversité animale. Sur le périmètre du concours, il inclut a priori l'étude et la réalisation du projet, sous réserve du crédit définitif. Une autre commissaire demande comment sera utilisé le pont Hans-Wilsdorf: on lui répond que les voitures seront toujours présentes, mais en moindre nombre. Il lui est enfin répondu que le concours ne peut pas être limité aux étudiants de l'HEPIA, ni compter d'élus municipaux dans le jury. M<sup>me</sup> Perler donne l'exemple de celui sur le Bâtiment d'art contemporain (BAC), qui a attiré beaucoup de jeunes candidatures. Le programme du concours ainsi que la composition du jury seront communiqués d'ici début janvier 2022. Une commissaire demande ce qui est prévu pour les enfants: des installations et des jeux sont au programme. Un commissaire s'interroge sur le parking lié à la patinoire des Vernets, en attendant la réalisation de celle au Trèfle-Blanc. Un commissaire demande plus d'informations sur le concept de circulation du secteur: le pont verra-t-il moins de voitures, la rue de l'Ecole-de-Médecine sera-t-elle affectée, le Canton est-il associé aux démarches? M. Betty répond que le pont et la route doivent être réservés aux usagers du quartier, non pas pour du transit, et le Canton partage ce point de vue. Rolex et la Fondation Wilsdorf sont informés des principes du processus. La commission souhaite accéder au cahier des charges du concours, ainsi qu'à la composition du jury.

## **Séance du 11 janvier 2022**

*Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement, et de M. Olivier Robert, adjoint de direction du Service des espaces verts (SEVE)*

M. Gomez souligne l'importance du potentiel de la parcelle: 15 000 m<sup>2</sup> en pleine terre, et ce juste à côté d'un quartier très fortement densifié. Le site représente un possible moyen de lutter contre les îlots de chaleur. Le projet est donc essentiel. Il veut réaffirmer que le projet est à même d'assurer une réelle biodiversité.

A une question d'une écologiste, M. Olivier Robert répond qu'une micro-forêt est réalisable sur le site, mais que de très nombreuses demandes des autres services rendent cet aspect irréalisable. Il ne faut pas oublier qu'une vraie forêt se trouve juste à côté: les rives de l'Arve. A la suggestion de limiter le concours aux étudiant-e-s de l'HEPIA, il lui est répondu qu'une collaboration existe déjà entre la Ville et la haute école. En revanche, les étudiants n'ont pas la capacité de tenir un budget et un calendrier à une telle envergure. S'agissant des arbres sur place, le maintien sera assuré, car ils sont en bonne santé.

*Audition de MM. Marc Maugué, secrétaire général de la Fondation Hans Wilsdorf, et de Didier Fischer, président du conseil de la Fondation 1890*

M. Maugué a pris connaissance du projet et souligne que le pont Hans-Wilsdorf a été offert par la Fondation Hans Wilsdorf à la Ville de Genève. La fondation veut rappeler que c'est aux institutions légitimes et démocratiques de se prononcer et non à elle d'exprimer son avis.

M. Fischer est attentif à l'évolution du projet, qui concerne le GSHC au premier chef, notamment sur les aspects logistiques et de sécurité pour les matchs d'envergure. A une question, M. Fischer rappelle que l'actuel parking en surface assure un bon accès des spectateurs du GSHC, étant donné les normes de sécurité qui exigent plusieurs larges entrées. Par ailleurs, l'accès aux livraisons en journée se fait par le devant (parking) et non par l'arrière (Voirie). Une commissaire s'étonne de l'accueil assez circonspect face au projet. M. Fischer répond que le rôle du GSHC est de former des jeunes et de faire jouer une équipe professionnelle et sa Fondation 1890 n'exprime pas d'avis politique. Elle adresse ses inquiétudes face au chantier qu'exige le projet, par rapport à une exploitation régulière. Face au possible déménagement du GSHC au site de la nouvelle patinoire Trèfle-Blanc évoqué par une commissaire, M. Fischer répond que les Vernets resteront très sollicités, notamment pour le patinage artistique. Il suggère que le calendrier du projet de parc et de Trèfle Blanc soit synchronisé. S'il se réjouit de la perspective d'une arborisation, il souligne ses inquiétudes en termes d'accessi-

bilité. La commission a voté l’audition de la cheffe du Service des sports (SPO), M<sup>me</sup> Sybille Bonvin.

### **Séance du 1<sup>er</sup> février 2022**

*Audition M<sup>me</sup> Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO), accompagnée de M. Patrick Eyer, adjoint de direction en charge des infrastructures*

En préambule, M<sup>me</sup> Bonvin précise que le SPO a collaboré étroitement avec le service qui pilote le projet, l’AGCM, en expliquant bien les besoins, en termes d’accès, d’évacuation et de plaisance pour les publics. Ainsi, la voie verte le long de l’Arve sera aussi mise à contribution.

En réponse à un commissaire, M<sup>me</sup> Bonvin explique que le projet voisin du PLQ Vernets va pouvoir compenser le parking disparu en surface, d’autant plus que la patinoire est desservie par le parking de Plainpalais et le quai Ernest-Ansermet. Sur la question des flux de spectateurs, elle explique que le nouveau projet permet d’assurer une bien meilleure circulation des publics. En tant qu’exploitant et usager fréquent des matchs (notamment sur les aspects logistiques), le SPO confirme que le mandat du concours prend bien et sérieusement en compte les accès de publics et de sécurité (pompiers, ambulance, etc.). A une question Verte, il est répondu que le site est en grande majorité en pleine terre, à même d’assurer des plantations profondes. Pour la patinoire principale utilisée par le GSHC, les appareils de surfacage emploient principalement l’accès arrière (par le centre sportif), et les surplus de neige pourront grâce au nouveau projet être reportés loin du bord de l’Arve, fréquenté par du public. S’agissant de l’ammoniac, son utilisation sera fortement réduite, en cohérence avec les règles sanitaires fédérales. S’agissant des livraisons, il est rappelé qu’elles seront à terme du côté voirie, donc pas du côté de l’esplanade. Pour déposer et récupérer leurs enfants, les parents pourront plus facilement procéder avec le nouveau projet. Par ailleurs, le site complètement reverdi offrira de nouvelles possibilités, comme des jeux pour enfants et des cours de yoga en plein air. Enfin, les deux-roues et les vélos bénéficieront de parkings en surface et couverts.

### *Prises de position des partis*

Les partis exprimeront leur position détaillée en session plénière du Conseil municipal.

### *Votes finaux*

La proposition PR-1478 est acceptée par la majorité de la commission, soit par 13 oui (4 S, 2 PLR, 3 Ve, 1 UDC, 1 EàG, 2 PDC) et 1 abstention (MCG).